

# Règlement intérieur de l'Association

## « Solidarité Migrants Bugey Sud »

En tant que membres de l'Association Solidarité Migrants Bugey Sud, nous sommes individuellement et collectivement attachés à quelques principes :

- Principe de bienveillance : nous souhaitons une prise en compte des personnes accueillies dans le respect de leur personne et de leur projet personnel et familial.
- Principe de non-discrimination.
- Principe de coresponsabilité : nous voulons exercer collectivement le pouvoir. Pour faire vivre ce principe, nous invitons chacun à s'engager et à faire sa part au sein de l'association.
- Principe de libre choix : chaque accueillant doit pouvoir travailler avec l'organisme humanitaire qu'il souhaite. Toutefois, l'accueillant s'assurera en amont que plusieurs personnes peuvent l'aider et l'accompagner dans cet accueil. Chaque accueil est un projet collectif.
- Principe d'échanges et de réciprocité : nous voulons continuer à développer le travail en réseau avec des associations œuvrant dans le même domaine que « Solidarité Migrants Bugey Sud ».

Sur la base de ces principes, nous invitons chacun à prendre sa place, toute sa place dans l'association.

### Les Groupes de travail

Les différents groupes de travail constituent de petits collectifs ayant chacun une mission spécifique.

Les groupes de travail sont ouverts à tous les adhérents.

La date de leur réunion est publiée par avance sur le blog.

Leur nombre n'est pas limité. Si le besoin s'en fait sentir, l'association s'autorise à en créer d'autres.

### Le groupe Temps long

- Il est chargé de la gestion, au quotidien, des personnes accueillies par le collectif sur une période prolongée.
- Il gère directement l'accueil des familles en ce qui concerne le logement, la nourriture, la santé, l'intégration locale, les démarches administratives pour l'obtention de leur statut de réfugié et les besoins financiers.
- Il a pour préoccupation de « sécuriser leur arrivée et leur permettre d'accéder à l'autonomie » dans la bienveillance et la dignité.

### Le groupe Temps court

Il réunit des personnes désireuses d'accueillir de manière ponctuelle des migrants : familles ou jeunes désirant prendre des vacances, découvrir le milieu rural et rencontrer de nouvelles personnes. Cette formule peut permettre aux familles accueillantes sur le temps long de s'accorder un temps de répit.



ACFU



Sg

B.A

## Le groupe Animation

Il a pour objectif de créer, gérer la mise en place des animations (concert, théâtre, film, repas...) avec deux préoccupations :

- sensibiliser les habitants de nos villages à la richesse de l'accueil de personnes réfugiées et ainsi favoriser « l'acceptation de l'autre dans sa différence »,
- récolter des fonds pour financer les frais concernant les accueillis, notamment ceux qui sont dans l'attente de l'obtention de leur statut de réfugiés et pour qui les moyens financiers nécessaires sont, dans cette phase, plus conséquents.

## Le groupe Apprentissage du français

- Il a pour objectif d'apprendre le français aux nouveaux arrivants en attente de l'obtention de leur statut de réfugié, ce statut leur permettant d'accéder à des cours de français officiels.
- Il recherche les bénévoles motivés et coordonne leurs différentes interventions.

## Le groupe Communication et échanges

- Il a en charge tout ce qui relève de la communication interne et externe : gestion du blog, des listes de diffusion, publication d'une info-lettre pour informer de l'activité de l'association.
- Il diffuse à tous les dates de réunions des différents groupes qui, ainsi, restent ouverts à tout adhérent souhaitant y prendre sa place.
- Il communique vers l'extérieur les actions d'animation (tracts, affiches, courriels...).
- Il développe le travail en réseau auprès des associations œuvrant dans le même domaine que « Solidarité Migrants Bugey Sud ».

## Le groupe Finances, stratégie financière et pôle administratif

Dans le respect des orientations et décisions définies par Assemblée des adhérents, ce groupe a pour objectif la gestion des finances de l'association, l'élaboration de propositions de stratégie financière et l'organisation de la gestion administrative de l'association :

- Il recherche de nouveaux types de financement.
- Il informe, au minimum deux fois par an, l'Assemblée des adhérents de la situation financière de l'association et présente une vision à moyen terme de l'évolution de ses finances.
- Il recueille les dons et gère les autres ressources de l'association.
- Il tient les comptes en rédigeant chaque année un compte d'exploitation, un bilan et éventuellement un budget prévisionnel.
- Il rembourse, sur justificatifs, les frais occasionnés par les bénévoles de l'association lors de leur mandat.
- Il règle les frais inhérents au bon fonctionnement de l'association.
- Il aide financièrement les accueillis, notamment dans la phase où ils se trouvent dépourvus de toute aide publique, pour satisfaire leurs besoins élémentaires.
- Il assure la gestion du fichier des adhérents et la gestion administrative en lien avec le fonctionnement de l'association (déclaration préfecture...).

## Le Bureau Collégial

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire, chaque groupe de travail propose un coordinateur et son suppléant pour une durée d'un an désigné selon l'une des trois modalités suivantes :

- élection avec candidat(s),
- élection sans candidat,
- tirage au sort.

En cas d'élection, le groupe de travail définit lui-même ses modalités : vote à main levée, vote à bulletin secret.

Ce coordinateur et son suppléant sont, de fait, proposés à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle par leur groupe. Le coordinateur représente son groupe de travail au sein du Bureau Collégial. En son absence, son suppléant le remplace momentanément.

Le Bureau collégial est donc composé de l'ensemble des coordinateurs des différents groupes après validation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Le Bureau Collégial a pour rôle essentiel de préparer et convoquer les réunions de l'Assemblée des adhérents (date, lieu, ordre du jour...).

Il arbitre d'éventuels problèmes internes.

Après décision de l'Assemblée des adhérents d'attribuer éventuellement un budget spécifique à un groupe de travail, le Bureau Collégial en fixe le montant.

Le Bureau Collégial désigne 3 membres en son sein qui seront délégataires de la signature sur le compte bancaire.

## L'Assemblée des adhérents

Elle est ouverte à tous les membres de l'association.

Elle est convoquée et préparée par le Bureau Collégial.

Elle est l'instance de débats et de prise de décisions de l'association.

Elle assure l'harmonisation des actions et des divers groupes de travail.

Elle délègue auprès des groupes de travail.

## Adhésion

Le montant de la cotisation pour les personnes physiques est libre, à la juste appréciation de ceux qui la paient (minimum 3€). Pour les personnes morales, la cotisation est de 25 €.

## Assemblée générale Ordinaire

Elle est convoquée au minimum 15 jours avant sa tenue par le Bureau Collégial.

Tous les membres de l'association sont convoqués par courrier électronique (ou à défaut par un moyen approprié défini avec l'adhérent).

L'ordre du jour est indiqué sur la convocation.

## Prise de décisions

Dans les groupes de travail, dans le Bureau Collégial et au sein de l'Assemblée des adhérents, les décisions sont prises prioritairement, au consentement.

Le principe de prise de décision repose sur plusieurs étapes :

- (en amont) mandat clair donné à une personne ou à un groupe de personnes pour faire une proposition,

Handwritten signatures and initials in the bottom right corner, including "SG", "ACPV", and "B.A".

- écoute de la proposition,
- questions de clarification et de compréhension,
- expression des points bloquants (s'il y a des points bloquants),
- amélioration / amendement de la proposition,
- tour de parole pour aller vers le consentement du groupe,
- à défaut de consensus, prise de décisions à la majorité simple. Le vote par procuration n'est pas autorisé.

Fait à Groslée-Saint-Benoît, le 3 mai 2019

Les membres du Bureau collégial

Béatrice Adam

Georges David

Claudine Didier-Pichat,

Serge Gardien

Monique Péguet

Anne-Catherine Viot

*Handwritten signature of Georges David*

*Handwritten signature of Anne-Catherine Viot*